

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **3 novembre 2008**

Décision n° **B-2008-0420**

commune (s) :

objet : Mandat spécial accordé à M. le vice-président Michel Reppelin pour une mission en Chine

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Rapporteur : Madame Frih

Président : Monsieur Jean-Paul Bret

Date de convocation du Bureau : 27 octobre 2008

Compte-rendu affiché le : 4 novembre 2008

Présents : MM. Bret, Darne J., Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Collomb, Reppelin, Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Daclin (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, MM. Assi, Imbert A (pouvoir à M. Desseigne).

Absents non excusés : MM. Vesco, Julien-Laferrière, David G..

Bureau du 3 novembre 2008**Décision n° B-2008-0420**

objet : **Mandat spécial accordé à M. le vice-président Michel Reppelin pour une mission en Chine**

service : Délégation générale aux ressources - Service des assemblées

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 octobre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.16.

Monsieur le vice-président Michel Reppelin a été invité à participer au festival Cinésciences Environnement qui se déroule 1er au 6 novembre 2008 à Canton, Wuhan et Chongqing (Chine).

Dans le cadre du jumelage Lyon-Canton, ce projet s'adresse aux décideurs institutionnels et aux scientifiques chinois qui souhaitent s'informer sur les compétences françaises dans le domaine de l'environnement. Les débats et les tables rondes s'organiseront à partir de projections de films. La présence politique pour accompagner la délégation de scientifiques permettra d'augmenter les rencontres avec les autorités locales et de favoriser le développement d'une véritable coopération scientifique et universitaire entre Lyon et Canton dans le domaine de l'environnement.

Conformément à l'article L 2123-18 du code général des collectivités territoriales et aux dispositions de la délibération du conseil de Communauté n° 2008-0009 en date du 25 avril 2008, pour permettre la prise en charge des frais afférents à cette mission, le Bureau doit donner un mandat spécial aux élus concernés.

L'organisation de cette mission, postérieure à la dernière réunion du Bureau, n'a pas permis de demander le mandat spécial en temps voulu ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le vice-président Michel Reppelin pour une mission à Canton, Wuhan et Chongqing (Chine) du 1er au 6 novembre 2008.

2° - Les frais engagés pour ladite mission seront prélevés sur les crédits inscrits au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 653 200 - fonction 021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 4 novembre 2008.